

## PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 05 JUILLET 2023

**Présents :** Evelyne ROUX Maire, Sonia JEAN Adjointe, Julien MARIETTA TONDIN, Xavier OTERO, Hervé ROGATION, Marie-Christine BAZINE, Christophe BESSON, Jean-Claude PINAULT,

**Excusés :** Patrick MARSAC donne son pouvoir à Evelyne ROUX, Olivia DUBREUIL donne son pouvoir à Julien MARIETTA TONDIN, Olivier LESERNE donne son pouvoir à Hervé ROGATION, Hervé SPEYBROEK donne son pouvoir à Marie-Christine BAZINE.

**Secrétaire de séance :** Sonia JEAN

### **FONCTIONNEMENT :**

#### **Approbation du compte-rendu du 12 juin 2023 :**

Le compte rendu de la séance du conseil du 12 juin 2023 a été adressé par mail aux conseillers municipaux. Madame le Maire leur demande s'ils ont des observations sur ce compte rendu.

**Adopté à l'unanimité**

#### **Bureau de poste :**

Depuis de nombreuses années la poste diminue les plages d'ouverture. Depuis quatre ans, celle-ci souhaite fermer le bureau et propose d'installer un point relais qui, jusqu'à présent, a été refusé par la mairie.

Aujourd'hui, il y a possibilité d'installer ce point relais dans le magasin de producteurs. Cela permettra de retrouver une amplitude horaire plus grande.

Le Relais effectuera la prise en charge des courriers et colis, un dépannage financier, la délivrance de timbre etc pour les habitants de la commune.

**Adopté à l'unanimité**

### **FINANCES :**

#### **Pumptruck DETR**

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'elle a eu un appel téléphonique de la Préfecture qui nous informe que la subvention au titre de l'Agence Nationale du Sport sera moins importante que prévue et qu'en conséquence elle pourrait solliciter une subvention au titre de la DETR pour compléter le financement de cette installation sportive.

**Adoptés à l'unanimité.**

#### **Subvention Amélia :**

Le Conseil Municipal

- DECIDE l'attribution d'une aide de 673.16 € pour des travaux d'assainissement dans un logement situé à Savignac-les-Eglises.
- DECIDE l'attribution d'une aide de 1 000 € pour des travaux d'isolation pour un logement situé à Savignac-les-Eglises.
- DECIDE l'attribution d'une aide de 673.16 € pour remplacer une chaudière gaz par une PAC Air/Eau dans un logement situé à Savignac-les-Eglises.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **Remboursement :**

Un vol de fleurs a été constaté au cimetière de Savignac. La personne a été identifiée et Madame le Maire s'est entretenue avec elle. La mairie a porté plainte, la plainte suit son cours. La personne incriminée s'est excusée pour ce geste malheureux et a pris l'initiative de donner un chèque de 60 euros à l'ordre du Trésor Public.

Le Conseil Municipal décide d'accepter ce remboursement,

## **Adoptés à l'unanimité.**

### **SDE 24 Prêt :**

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'elle a reçu un circulaire du SDE 24 l'informant que cette collectivité à laquelle la commune est adhérente, vient de signer des accords avec la banque des territoires pour des prêts remboursables sur une période de 10 à 13 ans, pour la rénovation énergétique. Le SDE propose de prendre en charge les intérêts.

La commune ayant entrepris, suite à des études réalisées par le SDE 24, des travaux d'amélioration de performance énergétique de l'école et de la mairie, ce type de prêt conviendrait pour boucler le financement ; d'autant qu'il reste encore la salle d'animation à auditer !

**Adoptés à l'unanimité.**

## **VOIRIE :**

### **Participation aux frais la Peytelie, vente du chemin rural :**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 16 novembre 2021 concernant la demande d'aliénation de M. DURAND pour un chemin rural. La commune a procédé à toutes les formalités pour la vente de ce chemin rural et a payé tous les frais concernant celui-ci. Les bénéficiaires de cette vente doivent nous verser une participation de 354,17 euros.

**Adoptés à l'unanimité.**

### **Participation aux frais le Grand Merliot, vente du chemin rural :**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 16 novembre 2021 concernant la demande d'aliénation de M. PARENT pour un chemin rural au Grand Merliot. La commune a procédé à toutes les formalités et a payé tous les frais concernant la vente de ce chemin. Les bénéficiaires doivent nous verser leur participation qui est d'un montant de 1 756,50 euros.

**Adoptés à l'unanimité.**

## **INTERCOMMUNALITE :**

### **Syndicat mixte du bassin de l'Isle**

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que le Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle à pris une délibération relative aux biens potentiellement sans maître.

Conformément à l'article 713 du code civil « les biens qui n'ont pas de maîtres appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés. »

Le syndicat souhaiterait établir une convention avec la commune et l'agglomération afin de charger la SAFER de mener cette démarche sur les biens potentiellement sans maîtres de la commune, moyennant un coût de 2500,00 € HT. Selon la possession finale des parcelles, une répartition de cette somme serait engagée entre les différents acquéreurs (commune, agglomération et syndicat).

L'objectif du syndicat est de pouvoir être propriétaire de zones humides via cette opération pour préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides. Or, la commune pourrait récupérer des biens sur ces parcelles.

La commune participera à cette opération elle doit faire connaître sa position avant le 13 juillet 2023.

**Adoptés à l'unanimité.**

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Recrutement de personnel :**

Madame le maire a repéré une personne au Centre de Gestion de la Dordogne qui vient d'être reçue à un examen professionnel de cadre. Cette personne sera employée à la mairie de Savignac pour une durée d'un an à l'essai au poste d'encadrement.

Elle sera mise à disposition de la commune par le Centre de Gestion. Si l'agent donne satisfaction il pourra être pérennisé dans ce poste.

#### **Ecole :**

;

- Le label E3D a été, à nouveau, attribué à notre école pour une durée de trois ans. Madame l'inspectrice de l'académie est venue le 30 juin remettre ce diplôme à l'école en présence de Julien Marietta, Hervé Rogation, Madame Montet, Monsieur le maire de Mayac, Madame la Présidente de l'ACPS etc.
- Madame la directrice informe que la répartition des classes se fait exclusivement entre les deux directrices du RPI. Depuis de nombreuses années, à la demande de notre directrice, une employée municipale était mise à disposition dans la classe pour apporter une aide auprès des grandes sections. A la rentrée, au vu de la répartition, la classe des grandes sections ne sera pas à Savignac les Eglises cette année ; l'agent mis à disposition verra son temps de travail diminué drastiquement. De ce fait, la mairie n'est pas à même de consolider l'emploi de cet agent.
- Madame le Maire informe aussi que le coût du chauffage a augmenté de 100%.
- Sur ces deux points évoqués, madame la directrice considère qu'elle n'a pas à entrer dans ces considérations, sa mission est dévolue à l'éducation des enfants et non à la gestion communale

#### **Le toit de la mairie :**

Les travaux de la première partie sont terminés. La partie restante des travaux devrait commencer en septembre. Le conseil municipal est satisfait du travail fait par l'entreprise.

#### **Fête du 19 août aux carrières : Fêtes aux carrières**

Cette soirée commencera à 18h, il sera possible de se restaurer dans les différents foodtrucks sous une musique d'ambiance agréable. Les petits pourront profiter des jeux mis à leur disposition. Ensuite le groupe MNOP vous fera danser jusqu'à la tombée de la nuit puis les illuminations de la carrière et le feu d'artifice clôtureront cette soirée enchantée et grandiose et unique.

#### **Nombre de réunions :**

Madame le Maire informe qu'elle s'est rendue à 220 réunions, hors mairie cette année.

#### **Congés :**

Pendant les congés de Madame le Maire, les adjoints assureront la permanence. Les membres du Conseil prennent acte de ces informations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 10.

Le Maire.

Evelyne ROUX

